

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 17 décembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/12/17-4/03

---

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement  
Rapporteur : BENARD Michel

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : TALLET Maud

---

OBJET : Nouvelles modalités de financement pour les établissements pour personnes adultes handicapées. Avenants à la convention-type de financement et aux conventions en cours de validité.

Le Département finance un certain nombre d'établissements pour personnes adultes handicapées par dotation globalisée. Les conventions conclues avec ces structures prévoyaient un paiement trimestriel à terme à échoir. Il est nécessaire de mettre ces conventions en conformité avec l'article R314-107 du Code de l'Action Sociale et des Familles, en versant mensuellement les dotations.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment les articles L311-3, L 313-8 et suivants

Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

Article 1 : d'approuver, tel qu'il figure en annexe n° 1 de la présente délibération, le projet d'avenant à la convention relative aux modalités de financement des établissements suivants financés par prix de journée globalisé:

**Association « Ensemble »** - Résidence « Les Charmilles » à Ozoir-la-Ferrière

**Association de gestion CPRH** - Résidence de la Dhuis à Dampmart (Foyer d'hébergement et Appartements)

**Association des Paralysés de France** - Foyer de Sénart à Combs-la-Ville

**Association AEDE (Association du Domaine Emmanuel)**

- Résidence Siméon à Coulommiers
- Foyer d'Accueil Médicalisé « L'Épicéa » à Hautefeuille
- Foyer d'hébergement de Hautefeuille
- Foyer éclaté du Val d'Europe, centre d'activités occupationnelles
- Résidence du chêne à Guignes (Foyer et Accueil de jour)
- Résidence des Servins à Nanteuil-les-Meaux
- Résidence « Les Roseaux » à Chenoise

**Association « Les Amis de Germenoy »** : Foyer Clémentine à Noisiel

**Association Familiale d'Amillis** – FAM « l'Orangerie » à Amillis

**Association de Villebouvét** - FAM de Villebouvét (Foyer et Appartements)  
- Foyer d'hébergement Daniel Cuenot

**Association ELAN 2** - Centre d'accueil de Jour « Le Verneau » à Cesson

**Association des Lieux de Vie Essonniers (ALVE)** – Foyer de vie « Le Ginkgo » à Savigny-le-Temple

Article 2 : d'approuver, tel qu'il figure en annexe n° 2 de la présente délibération, le projet d'avenant à la convention relative aux modalités de financement des services suivants financés par dotation globale:

**Association AEDE (Association du Domaine Emmanuel)**

- SAMSAH de l'Yerres à Tournan-en-Brie
- SAMSAH du Grand Morin à Coulommiers
- SAVS Domaine du Saule à Serris

**Association « Les Amis de Germenoy »** : SAMSAH Melun-Sénart à Moissy-Cramayel

**Association de gestion CPRH** – SAVS Marne-la-Vallée

**Association « Les Amis de l'Atelier »** - SAMSAH du Sud Seine et Marne à SAMOIS sur Seine

**Association la Croix Rouge Française** – SAMSAH « le Tremplin » à Meaux

Article 3 : d'approuver, tel qu'il figure en annexe n° 3 de la présente délibération, le projet de convention relative aux modalités de financement sous forme de prix de journée globalisé des établissements suivants, :

**Association de gestion CPRH** : Accueil de Jour ETAPP'H à Lagny-sur-Marne

**Mutualité Fonction Publique** : Accueil de jour pour Autistes à Claye Souilly

**Institut Médico-éducatif Départemental (IMED) de Claye Souilly : Accueil de Jour de Claye Souilly**

Article 4 : d'approuver, tel qu'il figure en annexe n° 4 de la présente délibération, le projet de convention relative aux modalités de financement sous forme dotation globale des services suivants, :

**Association de Soins et Services d'Aide à Domicile de la Région Melunaise (ASSADRM) :**  
SAMSAH à Melun

**Association Voir Ensemble :** SAMSAH Rémora 77 à Torcy

**Association de Parents d'Enfants, Adolescents, Adultes Inadaptés du Nord-Est (APEAINE) :**  
SAVS « Au Fil de l'Ourcq » à Meaux

**Association du Domaine Emmanuel :** SAVS « Les Servins » à Nanteuil-les-Meaux

**Association des Paralysés de France (APF) :** SAVS-SAMSAH de l'APF à Brie-Comte-Robert

**Association AFTAM :** SAVS AFTAM-MASEP à Coulommiers.

Ces financements sont rattachés à l'enveloppe de fonctionnement « Accueil en établissements des personnes handicapées » sur l'opération « Frais liés à l'hébergement des personnes handicapées en établissement ».

Article 5 : d'autoriser le Président du Conseil Général à signer ces avenants et conventions au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ